

M. Poulett Thompson partit donc de Londres muni des pouvoirs les plus étendus pour effectuer l'union des deux provinces. En arrivant à Montréal, il assembla le Conseil Spécial et n'eut pas de peine à obtenir un consentement que ce dernier formula dans trois résolutions votées presque unanimement et que le Gouverneur se hâta de transmettre en Angleterre, sans en rien laisser transpirer. Ces résolutions déclaraient, en premier lieu, que " l'union des deux provinces était devenue une nécessité indispensable ; " en second lieu, que la détermination du Gouvernement Impérial à ce sujet " était en tout conforme avec l'opinion du Conseil ; en troisième lieu, que " le Bas-Canada *ne consentait* à prendre *qu'une moitié* de la dette du Haut-Canada qui se rapportait à des travaux d'utilité générale aux deux provinces et *pas davantage*."

M. Thompson se rendit aussitôt en Haut-Canada, où il avait convoqué les Chambres pour le 3 décembre. Dans son discours d'ouverture, il appela de suite leurs délibérations sur le projet de réunion législative du Haut et du Bas-Canada en leur disant, que " le règlement des affaires des Canadas sur une base ferme et large ne souffrait plus de délai." Puis, il communiqua aux uns une dépêche de Lord John Russell au sujet du patronage ; aux autres, il fit voir une seconde dépêche, dans laquelle le Ministre des Colonies affirmait que le principe de la responsabilité des ministres devait faire la base de la nouvelle constitution.

A la duplicité et aux menaces de dissolution, le représentant de Sa Majesté joignit le mépris de la vérité, car le 7 décembre il transmit à l'assemblée législative un message dans lequel il mandait :—" Qu'en autant qu'il " lui avait été possible de s'assurer des sentiments des habitants du Bas-Canada, l'union projetée rencontrait leur approbation."

Ayant ainsi mis tout en œuvre, il ne lui fut pas difficile d'obtenir le consentement qu'il désirait ; et en effet, le 13, le conseil législatif du Haut-Canada alla lui porter des résolutions favorables à l'union, et fut suivi le 23 par l'assemblée législative qui s'était déclarée dans le même sens par un vote de 28 contre 17.

Dans le cours des débats qui eurent lieu dans le parlement du Haut-Canada au sujet de l'Union, les Canadiens purent se convaincre, avec quelle sympathie et dans quelles dispositions on allait les accueillir. Presque tous les députés qui parlèrent firent preuve d'une défiance aveugle et de préventions les plus absurdes contre le Bas-Canada et les Canadiens-français. Certaines parties de l'Ouest du Haut-Canada ayant cru que leurs intérêts allaient se trouver amoindris et négligés par leur union avec le Bas-Canada, avaient adressé une pétition au Parlement Impérial demandant la permission de s'annexer aux États-Unis. Pour faire taire ces mécontents, la législature du Haut-Canada leur vota une somme de £200,000 sous prétexte d'indemniser ceux dont les propriétés avaient souffert durant les troubles des années